



Procédure de conversion treuilleur FFP ou autres fédérations

en Treuilleur FFVL

Chaque treuilleur d'une autre fédération désirant faire valider sa qualification par la FFVL devra en faire la demande auprès du RRT d'une ligue de son choix;
ce RRT devra :

1/ déclarer à la fédération l'entrée en test du demandeur (annexe 2 du dossier treuil)

2/ prendre toutes dispositions pour qu'un formateur treuilleur puisse assister à une séance de treuillées effectuées selon les normes FFVL par le demandeur sur son matériel habituel ou à défaut sur un treuil mis à disposition.

A l'issue de cette séance le Formateur Treuilleur validera ou non la demande de conversion et rendra compte de sa décision auprès du RRT organisateur.

La déclaration de la qualification obtenue sera effectuée auprès de la fédération sur le modèle d'attestation approprié (AttestationFT.doc) dont un exemplaire sera remis au demandeur.

Les frais de déplacement du Formateur Treuilleur et d'utilisation de treuil s'il y a, sont à la charge du demandeur.